

# Territoires

/N°6

## *en mouvement*

s o m m a i r e

> **8/ DOSSIER : + DE SERVICES AU PUBLIC, GROS PLAN SUR L'EXPÉRIMENTATION**

**3/ ACTUALITÉS**

Le budget 2012 de l'aménagement du territoire  
Retrouvez la DATAR au Salon des maires  
*Territoires 2040* : quand la prospective fait enjeu

**5/ TERRITOIRES EN IMAGE**

Les nouvelles aires urbaines 2010

**13/ FOCUS SUR...**

Le premier appel à projets consacré  
aux Parcs naturels régionaux

**14/ TERRITOIRES EN PROJETS**

Les programmes opérationnels plurirégionaux

**16/ PROFIL**

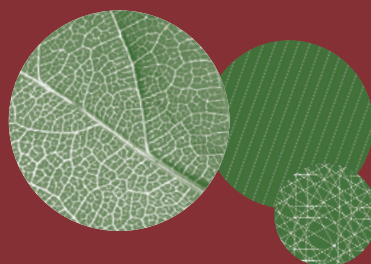
Animatrice de grappe d'entreprises

**18/ VUE D'AILLEURS**

Le Japon :  
repenser l'aménagement du territoire

**20/ PUBLICATIONS**

La coopération transfrontalière  
La neutralité carbone des CPER et PO



2/



**Emmanuel Berthier**  
Préfet,  
Délégué interministériel  
à l'aménagement  
du territoire et  
à l'attractivité régionale

## « La question des services publics, et plus largement des services au public, s'avère capitale en matière de cohésion et d'attractivité des territoires.

Les services doivent évoluer et se moderniser tout en répondant aux attentes des populations. Mais ils doivent trouver un équilibre entre leur nécessaire présence sur tous les territoires, un mode de fonctionnement adapté et un financement supportable.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'accord + *de services au public*, signé le 28 septembre 2010, par l'Etat et neuf opérateurs publics : La Poste, EDF, la SNCF, GDF-Suez, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la Caisse nationale des allocations familiales, la Mutualité sociale agricole (MSA) et l'Assurance retraite.

Cet accord fait actuellement l'objet d'une expérimentation dans 22 départements métropolitains et un département d'Outre-mer. Avec l'appui des collectivités locales, il se traduit d'ores et déjà par le renforcement de l'offre existante sur 300 sites et le déploiement de 60 nouveaux lieux d'accueil partenariaux. Des projets innovants tels qu'un portail de services publics ou un système d'information voyageur multimodal voient le jour.

Pour inscrire cette démarche dans le long terme, des travaux de fonds sont engagés :

- la mise en place d'une cartographie commune aux différents services,
- l'interopérabilité des visio guichets,
- l'élaboration d'une typologie des lieux d'accueil mutualisés (Relais Services Publics, Points information médiation multiservices...), permettant l'identification de lignes de services communes aux espaces mutualisés,
- la création d'un référentiel de formation pour les agents d'accueil des espaces mutualisés,
- la réflexion sur la mise en place d'une structure d'animation nationale,
- la sécurisation juridique dans les lieux de services mutualisés (pour les opérateurs de service et pour les salariés)...

C'est par cette mutualisation des ressources, en prenant appui sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, qu'une offre complète et moderne de services pourra être assurée à nos concitoyens quel que soit le lieu où ils habitent. »

## Budget 2012 : 284,1 M€ pour la politique d'aménagement du territoire gérée par la Datar

Le renforcement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires ainsi que leur développement solidaire et équilibré seront au cœur de l'action de la Datar en 2012.

Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, a présenté le 28 septembre dernier le budget de son ministère pour l'année 2012. 284,1 M€ (en autorisations d'engagement) y sont consacrés au programme « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » que gère la Datar.

Deux objectifs majeurs seront plus particulièrement soutenus :

### 1) Renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires (112,6 M€)

Seront mobilisés à cet effet des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et de la Prime d'aménagement du territoire (PAT). Cette dernière, dotée d'un montant de 38,6 M€ en 2012, est une aide aux entreprises. Elle vise à accroître l'attractivité des territoires et à corriger les déséquilibres de développement en favorisant la localisation et l'émergence de projets créateurs d'emploi tant dans les zones les plus fragiles que dans les territoires susceptibles d'accueillir des investissements internationaux mobiles.

Seront également soutenus les pôles de compétitivité et les grappes d'entreprises à hauteur de 10,1 M€ en 2012 ainsi que les territoires touchés par les restructurations de la Défense à hauteur de 15 M€ (financement des Contrats deestruc-

turation des sites de défense –CRSD- et des Plans locaux de redynamisation -PLR).

### 2) Favoriser le développement solidaire et équilibré des territoires (145,5 M€)

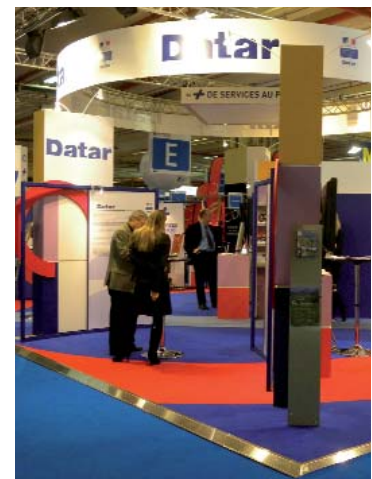
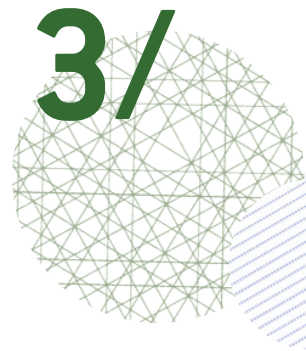
Le FNADT soutiendra, à ce titre, des projets structurants pour les territoires en complément des fonds publics ou privés déjà mobilisés, notamment les pôles d'excellence rurale (PER) à hauteur de 30 M€.

Seront également cofinancés trois chantiers innovants :

- l'expérimentation de l'accord + *de services au public* (voir dossier de ce numéro) à hauteur de 5 M€ pour 2012,
- la création de maisons de santé pluridisciplinaires afin de faciliter l'accès aux soins à hauteur de 10 M€ pour 2012,
- la mise en œuvre du Programme national très haut débit (PNTHD), 1,5 M€ en 2012 pour les schémas d'aménagement numérique des collectivités.

Les crédits alloués aux contrats de projets Etat-régions (CPER) s'élèveront à 122 M€.

Au-delà du budget de ce programme géré par la Datar, les crédits alloués à l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire, répartis sur les différents budgets ministériels, représenteront 5 Mds € au total. ■

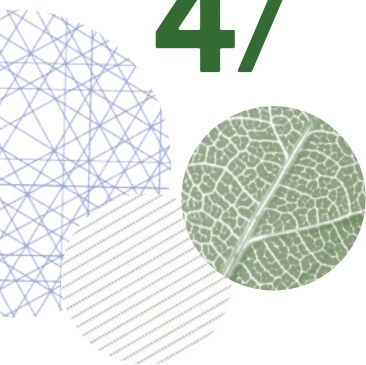


### Retrouvez la DATAR et le MAAPRAT au prochain Salon des maires et des collectivités locales fin novembre

La DATAR et le Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) seront présents, sur un stand commun, au prochain Salon des maires et des collectivités locales (SMCL) qui se tiendra du 22 au 24 novembre à Paris au parc des expositions de la porte de Versailles. Vous pourrez y obtenir des informations sur les grands dossiers de l'aménagement du territoire : l'opération + *des services au public* (voir dossier de ce numéro), l'aménagement numérique du territoire ou la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale.

Coordonnées du stand  
DATAR/MAAPRAT :  
Pavillon 2/1, stand D 25

4/

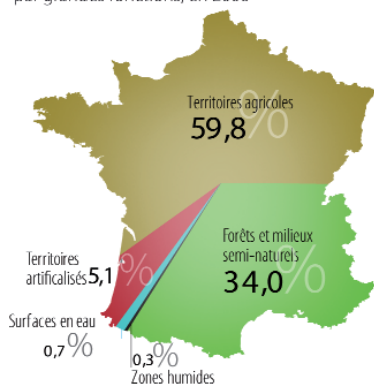


## Territoires 2040 : quand la prospective fait enjeu

L'exercice national de prospective, *Territoires 2040*, conduit par la DATAR en association avec de nombreux universitaires et experts territoriaux depuis fin 2009 entre, aujourd'hui, dans une nouvelle phase. Après des travaux d'analyse, puis d'exploration prospective de sept espaces fonctionnels, la réflexion aborde la question des enjeux posés par ces évolutions et situations territoriales possibles.

### Les utilisations de l'espace : un enjeu pour 2040

Occupation du territoire  
par grandes fonctions, en 2006



Source : IUE - SOUS-GOÛTE and Cover 1990-2000-2005

### > En savoir plus

> <http://territoires.gouv.fr> rubrique *Territoires 2040*  
 > *Territoires en mouvement* n°5 pp. 4, 5 et 20  
 > Sur les deux prochains séminaires Prospective Info consacrés à *Territoires 2040* voir p.20 de ce numéro

**T***erritoires 2040* entre dans le registre de l'interpellation stratégique : en quoi telle figure territoriale future et réaliste pose-t-elle problème ? Quelle est ou devra être notre capacité d'action pour rendre ces futurs acceptables ?

Afin de répondre à ces questions, la mobilisation des acteurs qui construiront les territoires de demain est essentielle. En effet, il s'agit de prendre en compte dans la réflexion prospective leur expérience du terrain et, en même temps, les sensibiliser à certaines problématiques émergentes. Parallèlement au travail à dire d'experts qui se poursuit, la DATAR a donc organisé avec les services déconcentrés de l'Etat une « consultation » d'acteurs régionaux intéressés par ces questions de prospective. À partir d'un questionnaire en ligne et d'ateliers nationaux qui rassembleront à Paris jusqu'à novembre 2011 plus de 300 d'entre eux, c'est assurément des matériaux d'une grande richesse qui seront produits et donneront lieu, sous forme de synthèse, à diffusion.

Mais l'heure est encore au questionnement qui s'organise autour de **7 grands enjeux** :

> Le premier porte sur la **place de la France dans le monde** et sur la capacité qu'aurait nos territoires demain à être acteurs de la mondialisation au travers des dispositifs d'innovation et de créativité, des stratégies de production, de la société numérique, des lieux cosmopolites et de rayonnement.

> Le second enjeu concerne la **mise en capacité de tous les territoires**. Mot d'ordre renouvelé de l'aménagement du territoire, il s'agit de s'interroger sur les moyens et leviers, endogènes, qu'auront les territoires, quels qu'ils soient, pour assurer leur développement en termes de financement, d'habitat, d'activités économiques, de ressources agro-environnementales, d'énergie, etc. Une seule certitude : demain, les modèles de développement des

territoires seront beaucoup plus différenciés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

> Troisième enjeu pris en compte, la **réduction des vulnérabilités territoriales**, vulnérabilités économiques, sociales, environnementales, technologiques selon deux perspectives, l'anticipation et la résilience.

> Les quatrième et cinquième enjeux concernent une dimension essentielle de notre modernité, la mobilité. Il s'agira évidemment de se poser la question des **infrastructures**, ferroviaires, routières, numériques mais aussi de s'interroger sur l'**aménagement des temps et des territoires de la société mobile** sous l'angle de la qualité et des modes de vie, de la sécurité, de l'accessibilité pour tous, des services...

> Le sixième enjeu s'inscrit dans la lignée du Grenelle de l'environnement en interrogeant le **rapport entre développement territorial et ressources spatiale, environnementale, énergétique...** Comment passer d'une posture anachronique, où nous nous pensions « maître et possesseur de la nature » à celle plus durable traduisant une « nouvelle alliance », un « partenariat » où hommes et nature se rendront service mutuellement ?

> Enfin, le dernier enjeu, incontournable, traite de **gouvernance** et d'**interterritorialité**. À la question inépuisable des périmètres pertinents, nous privilégions celle de l'organisation des interactions entre les opérateurs spatiaux : quels agencements, selon quelles modalités ? Entre quels acteurs, publics et privés ? Quelle forme de coordination, de coopération, d'articulation ? Quelles mises en réseaux ?

L'ambition qui porte *Territoires 2040* ne suffira certainement pas à épuiser l'ampleur du questionnement prospectif. Espérons qu'il débouchera sur de nouvelles pistes d'action. ■

## Le zonage en aires urbaines 2010

Le nouveau zonage en aires urbaines est entré en vigueur le 18 octobre dernier. Défini par l'Insee avec notamment la participation de la DATAR, il diffère sensiblement de sa version précédente. Il décrit l'influence des villes sur le territoire, sans pour autant en établir une partition entre urbain et rural.

Établi pour la première fois après le recensement de 1990, le zonage en aires urbaines avait été révisé à définition constante après le recensement de 1999 et complété d'une répartition de l'espace rural, d'où son changement d'appellation en Zonage en Aires Urbaines et aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER). Une nouvelle actualisation était devenue nécessaire pour permettre de prendre en compte l'évolution des relations domicile-travail et la révision du zonage en unités urbaines, publiée en août : ce sont ces deux

critères qui sont pris en compte pour constituer le zonage. Le Conseil national de l'information statistique (CNIS) avait demandé, fin 2009 cette actualisation, en recommandant une « clarification sur le rôle de ce zonage : identifier des degrés d'influence de la ville sur son environnement et non pas une partition urbain/rural ».

A cette fin, l'Insee a constitué un groupe de travail composé de la DATAR, du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère en charge l'Agriculture, de la Direction de

l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du Ministère en charge de l'Emploi, du Service de l'Observation et des statistiques (SOeS) du Ministère en charge de l'Environnement, du Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) du Ministère en charge de l'Intérieur et des collectivités territoriales, de l'INRA, de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et de la communauté d'agglomération Lille-Métropole.

### Nombre de communes par catégories

<b>241 Grandes aires urbaines dont</b>			19542 communes
	Grands pôles		3257 communes
	Couronnes des grands pôles		12305 communes
	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines		3980 communes
<b>551 autres aires dont</b>			2710 communes
	131 Aires moyennes dont		1250 communes
		Pôles moyens	447 communes
		Couronne des pôles moyens	803 communes
	420 Petites Aires dont		1460 communes
		Petits pôles	873 communes
		Couronnes des petits pôles	587 communes
<b>Autres communes multipolarisées</b>			7035 communes
<b>Communes isolées hors influence des pôles</b>			7412 communes

Les travaux ont débouché sur un nouveau zonage davantage représentatif de la diversité des espaces par rapport à l'influence des villes. Trois catégories d'aires ont été définies, en fonction de la taille des pôles à partir desquels elles sont construites. La méthode est la même et le seuil fixé, dans les versions précédentes du zonage, à 40 % d'actifs pour définir l'attraction de ces pôles, a été conservé permettant de suivre à définition constante l'évolution des contours des aires urbaines.

La qualification « d'urbain » est, désormais, réservée à l'espace des « **grandes aires urbaines** » composées de trois types de communes :

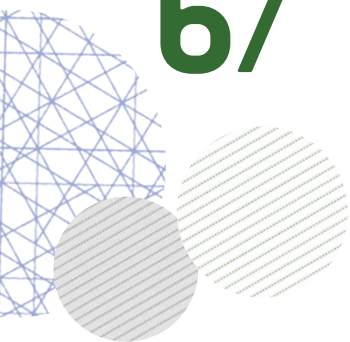
> **les grands pôles** : unités urbaines comptant au moins 10 000 emplois,

> **les couronnes des grands pôles** : ensemble des communes dont au moins 40% des actifs occupés travaillent hors de leur commune de résidence dans un grand pôle ou dans des communes de sa couronne,

> **les communes multipolarisées des grandes aires urbaines** : communes situées hors des grandes aires urbaines dont au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles et qui forment un ensemble d'un seul tenant.

Les grandes aires urbaines regroupent plus de 40% des communes françaises et concentrent plus des 3/4 de la population et de l'emploi.

## 6/



### Une carte disponible sous forme de posters

La carte des aires urbaines 2010 est en vente sous forme de posters sur le site : [www.webcommerce.insee.fr](http://www.webcommerce.insee.fr)

La conception graphique et cartographique a été assurée par l'Observatoire des Territoires de la Datar.

### > En savoir plus

"Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010", 95 % de la population vit sous l'influence des villes, INSEE Première n° 1374, octobre 2011

"Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010", Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines, INSEE Première n° 1375, octobre 2011

Documents consultables sur : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/collection.asp?id=1>

Hors des grandes aires urbaines, ont été définis :

#### ● l'espace des autres aires comprenant

> les aires moyennes avec

- des **pôles moyens** constitués d'unités urbaines comptant de 5000 à moins de 10 000 emplois ;
- des **couronnes des pôles moyens** représentant l'ensemble des communes dont au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un pôle moyen ou dans des communes de sa couronne ;

> les petites aires avec

- des **petits pôles** constitués d'unités urbaines comptant de 1500 à moins de 5000 emplois ;
- des **couronnes des petits pôles** représentant l'ensemble des communes dont au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un petit pôle ou dans des communes de sa couronne.

- **les autres communes multipolarisées** : communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines et hors des petites ou moyennes aires urbaines dont au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires sans

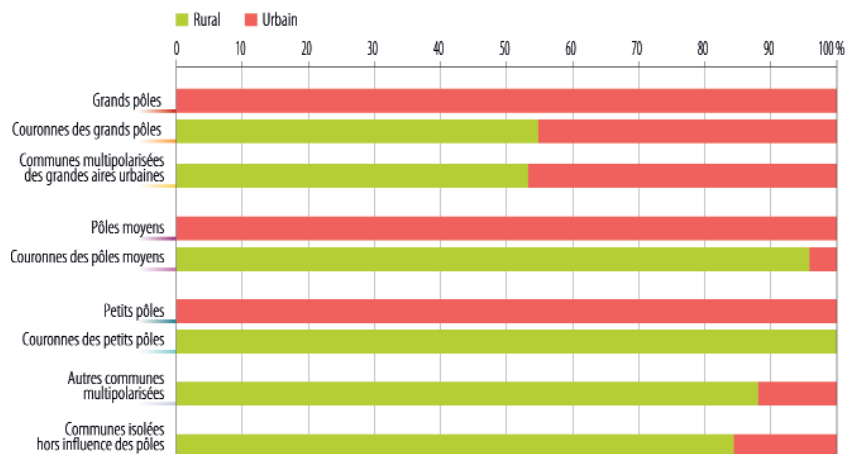
atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles et qui forme avec elles un ensemble d'un seul tenant ;

- **les communes isolées, hors influence des pôles** : ensemble des autres communes.

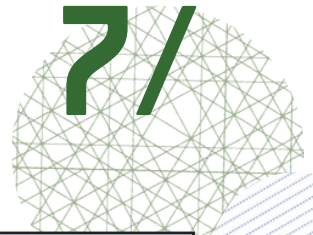
Cet espace hors influence des pôles ne saurait pour autant être défini comme l'espace rural. Hormis les pôles, qui sont par définition des unités urbaines, chaque catégorie du zonage comprend à la fois des communes rurales et des communes constituant ou entrant dans la composition d'une unité urbaine. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine sont considérées comme rurales.

Selon cette définition, plus de la moitié de la population des couronnes des grands pôles urbains et la quasi-totalité de la population des couronnes des pôles des moyens et petits pôles vivent dans une commune rurale. À l'inverse une partie des communes isolées appartient à des unités urbaines. ■

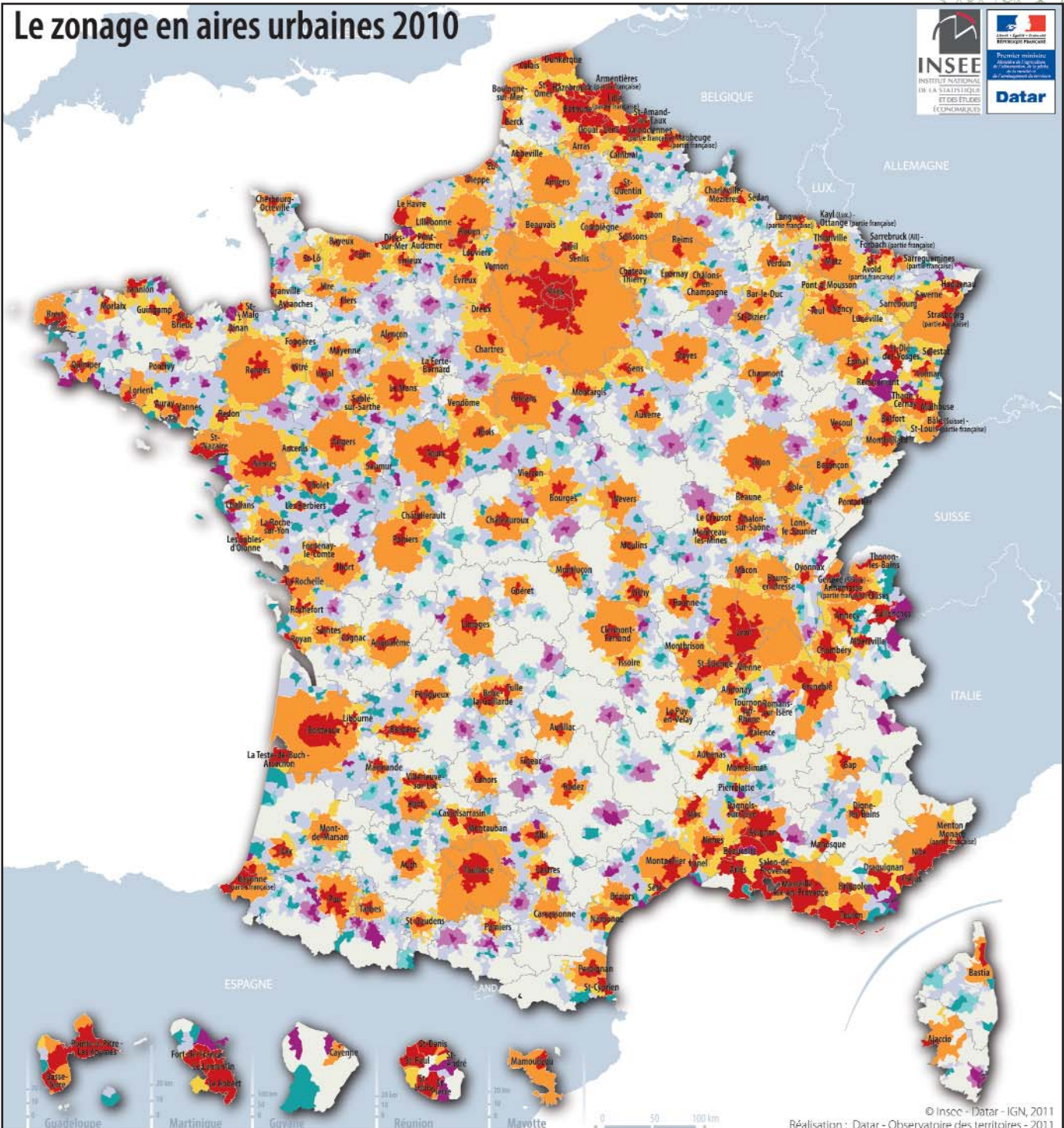
### Part de la population urbaine et rurale selon les catégories du zonage en aires urbaines



Source : Insee - Recensement de la population 2008 (Données hors Mayotte)



# Le zonage en aires urbaines 2010



## ESPACE DES GRANDES AIRES URBAINES

- Grandes aires urbaines**
- Grands pôles - 3 257 communes
- Couronnes des grands pôles - 12 305 communes
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines - 3 980 communes

## ESPACE DES AUTRES AIRES

- Aires moyennes**
- Pôles moyens - 447 communes
- Couronnes des pôles moyens - 803 communes
- Petites aires**
- Petits pôles - 873 communes
- Couronnes des petits pôles - 587 communes

- AUTRES COMMUNES MULTIPOLARISÉES
- COMMUNES ISOLÉES, HORS INFLUENCE DES PÔLES



© Insee - Datar - IGN, 2011  
Réalisation : Datar - Observatoire des territoires - 2011

Source : Insee - Zonage en aires urbaines 2010

## + de services au public : gros pl

DESTINÉ À EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES FORMES D'OFFRES DE SERVICE L'ACCORD + DE SERVICES AU PUBLIC EST DÉSORMAIS ENTRÉ DANS SA PH OPÉRATEURS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SE COORDONNENT POUR AVEC L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'ÉTAT.

### Les 23 départements pilotes



#### > Chiffres clés

Il existe en France :

- > 17 000 points postes dont 6 000 agences postales communales ou relais poste,
- > 2 800 points de contact de l'Assurance maladie,
- > 700 maisons ou relais de services publics.

#### > En savoir plus

- [www.territoires.gouv.fr/services-publics](http://www.territoires.gouv.fr/services-publics)  
- circulaire du 8 octobre 2010 adressée aux préfets des départements où se déroulent les expérimentations, consultable sur : [www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/10/cir\\_31945.pdf](http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/10/cir_31945.pdf)

Acacheter des timbres ou des titres de transport pour les trains régionaux chez un commerçant, avoir des informations sur les prestations des Caisses d'allocations familiales dans des antennes locales de conseils généraux, payer les factures d'EDF dans les bureaux de poste tels sont quelques-uns des services qui pourront être proposés dans les départements qui expérimentent l'accord + de services au public. Devant les fortes attentes en matière de services exprimées par les habitants des zones rurales, ce dernier vise à démultiplier l'offre de services grâce à une mutualisation des moyens des opérateurs.

Initiée par l'Etat lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010, cette démarche a été conçue en deux temps. Le cadre général de sa mise en œuvre a, tout d'abord, fait l'objet d'un accord national signé le 28 septembre 2010 par l'Etat, neuf grands opérateurs nationaux (La Poste, EDF, la SNCF, GDF Suez, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la Caisse nationale d'allocations familiales, la MSA et l'Assurance retraite) ainsi que la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'Union nationale des points information médiation multiservices (PIMMS). Par cet accord, les neuf opérateurs se sont engagés à unir leurs moyens et leur savoir-faire, avec l'appui de la CDC et de l'Union nationale des PIMMS. L'objectif est d'ouvrir une soixantaine de nouveaux lieux d'accueil partenariaux qui permettront aux opérateurs de partager des espaces spécifiques et bien identifiables avec un ou plusieurs signataires. L'offre sera également renforcée dans 300 autres sites.

Au-delà du développement des points d'accueil, il s'agit également de :

- simplifier l'accès et l'offre de services au public par l'usage des nouvelles technologies,
- mieux accompagner et conseiller les usagers par la formation des agents et une attention plus soutenue vers les publics fragiles,
- clarifier l'offre de services notamment avec la mise en place d'une signalétique commune

pour tous les lieux d'accueil bénéficiant d'un renforcement de leur offre.

Dans la deuxième étape actuellement en cours, cet accord fait l'objet d'une expérimentation dans 23 départements - 22 métropolitains et un département d'Outre-mer (1) - reflétant la diversité des situations des territoires ruraux. Les contrats départementaux qui doivent fixer les actions à mettre en œuvre dans le cadre de cette expérimentation ont été préparés tout au long de l'année 2011. Le premier a été signé dans les Hautes-Alpes le 4 juillet dernier. Il a été suivi le 1<sup>er</sup> octobre par ceux du Bas-Rhin et du Doubs. La plupart des projets de contrats seront validés avant la fin de l'année. Les actions, retenues sur la base d'un diagnostic départemental des services, sont choisies en concertation par les différents partenaires signataires (Etat, opérateurs, collectivités territoriales volontaires pour participer à cette expérimentation) afin de s'adapter au mieux aux besoins du terrain. Elles seront cofinancées par l'Etat à hauteur de 15M€ au total.

L'opération + de services au public est suivie de manière concertée au niveau national par le ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, la DATAR, les opérateurs de services, la CDC et l'Union nationale des PIMMS. La DATAR joue le rôle d'ensemblier du dispositif puisqu'elle assure le secrétariat du comité de suivi national et l'animation du comité technique national. Elle est appuyée dans cette tâche par l'association Entreprises, territoires et développement (ETD). Un dispositif national d'évaluation, mis en place avec les opérateurs signataires, permettra d'identifier les actions les plus intéressantes et de favoriser leur généralisation sur tout le territoire. ■

(1) Aisne, Hautes-Alpes, Cantal, Charente-Maritime, Cher, Creuse, Doubs, Haute-Corse, Eure, Gironde, Lot, Lozère, Manche, Marne, Mayenne, Meuse, Morbihan, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Seine-et-Marne, Rhône, Yonne et Réunion

# an sur l'expérimentation

9/

ES MUTUALISÉES ET PARTENARIALES,  
 ASE ACTIVE. DANS 23 DÉPARTEMENTS,  
 METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS INNOVANTES,



« La DATAR joue le rôle d'ensemblier du dispositif : elle assure le secrétariat du comité de suivi national et l'animation du comité technique national »

## De nouveaux chantiers en perspective

Au-delà de la mise en œuvre des actions prévues aux contrats départementaux, l'accord *+ de services au public* a également permis d'ouvrir, au niveau national, plusieurs chantiers de réflexion sur des questions relatives au bon fonctionnement des services au public mutualisés.

Ces travaux sont appelés à se poursuivre au cours de l'année 2012. Ils portent sur :

- > la mise en place d'une cartographie commune aux différents services. Celle-ci impose de recueillir les données nécessaires à la localisation des établissements publics, mais aussi de réaliser une harmonisation de la terminologie utilisée pour qualifier les différents types d'établissements existants. Ce travail est actuellement conduit par la DATAR en collaboration avec les opérateurs ;
- > la réalisation d'une étude sur le modèle économique des structures mutualisées permettant d'identifier les lignes de services pour des lieux mutualisés types ;
- > la mise en place de formations pour les agents d'accueil des espaces mutualisés tant sur le fonds que sur la forme vu leur rôle de médiation vis-à-vis

du public. Certains opérateurs ont déjà prévu des programmes adaptés à ce type de poste ;

- > la sécurisation juridique de ces agents qui interviennent pour d'autres administrations que celle à laquelle ils appartiennent ;
- > l'éventuel élargissement à d'autres acteurs ;
- > la définition d'un nouveau modèle de PIMMS (1). Jusqu'à présent principalement implantés en milieu urbain, ces derniers ne répondent pas totalement aux besoins des territoires ruraux et demandent donc à être adaptés ;
- > la révision de la circulaire relative aux Relais Services Publics [RSP] – voir p.10 ;
- > la mutualisation de l'interopérabilité, c'est-à-dire le recours à des visio-guichets ou des bornes d'information interactives communes aux différents opérateurs ;
- > la mise en place de portails internet de services publics tels qu'ils peuvent exister dans les Hautes-Alpes (voir p.12) ou la Manche, avec une extension envisagée aux services marchands ;
- > le suivi de la mise en place de la plate-forme de mobilité multimodale dans les Hautes-Alpes (voir p.12) pour en tirer les enseignements pour le développement d'initiatives équivalentes.

[1] Les PIMMS sont des lieux d'accueil de la population qui ont pour objet de faciliter l'accès aux droits et aux services publics notamment pour les personnes les plus fragiles et d'améliorer la vie quotidienne en offrant des services de proximité. Organisés sous forme associative, ils réunissent des opérateurs de services publics, des collectivités territoriales et l'Etat. On en dénombre 45 auxquels s'ajoutent 8 points d'accueil mutualisés adhérents de l'Union Nationale des PIMMS ([www.pimms.org](http://www.pimms.org))

10/



Gap

## Les signataires de l'accord

> l'Etat  
(préfecture des Hautes-Alpes) ;

> les collectivités territoriales :  
le Conseil général, le Conseil régional, 10 communautés de communes porteuses de RSP, l'Association départementale des maires ;

> 8 opérateurs :  
La Poste, la SNCF, EDF, GDF-Suez, Pôle emploi, CPAM/CAF, MASA et CARSAT du Sud-Est ;

> la Caisse des dépôts et consignations.

# Les Hautes-Alpes s'appuient sur les TIC pour une offre de services mutualisés

Premier à avoir été signé le 4 juillet 2011, le contrat fixant le cadre de l'expérimentation de services au public va permettre d'accroître l'offre de services dans le dé

Pour un territoire de montagne à l'habitat dispersé comme les Hautes-Alpes, optimiser l'offre des services au public est un impératif. Le diagnostic réalisé en préalable au contrat d'expérimentation de l'accord de services au public a confirmé leur présence homogène sur le département. Mais la réalité géographique et l'examen des temps de parcours pour y accéder ont aussi montré la nécessité de densifier leur maillage.

C'est dans cette optique que le contrat a été préparé sous l'égide d'un comité de pilotage et de suivi associant l'Etat, le Conseil général, l'association départementale des maires, les communautés de communes, les pays, les Relais Services Publics (RSP), les chambres consulaires, les opérateurs et des diverses personnalités.

Les réflexions conduites à cette occasion ont permis aux différents acteurs de découvrir leurs projets mutuels et d'envisager de nouvelles collaborations renforçant leur impact. Particulièrement innovants, ces projets feront largement appel aux TIC dans leur mise en œuvre et devront être achevés d'ici décembre 2013. Ils bénéficieront d'un soutien financier de l'Etat d'environ 1M€ (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire national, FNADT CPER et Dotation d'équipement des territoires ruraux) et de près de 850 000 € de crédits européens.

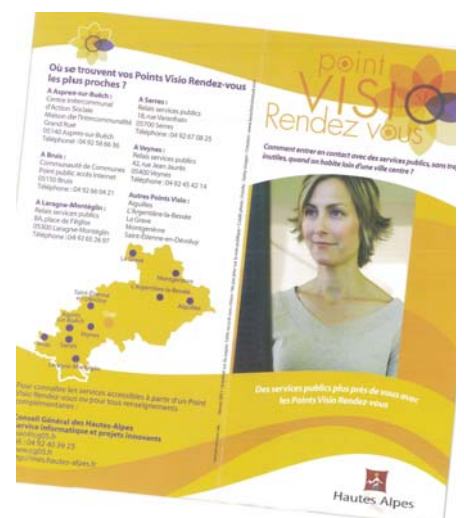
## 1/ Améliorer le maillage des Relais Services Publics (RSP) et conforter leur activité

Avant d'être retenues dans le cadre l'accord de services au public, les Hautes-Alpes comptaient sept RSP. L'expérimentation de cet accord va permettre d'en installer trois nouveaux en les articulant avec la carte de l'intercommunalité en cours de refonte dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales. Deux RSP étaient déjà en cours d'ébauche, le troisième relève d'une proposition nouvelle d'un élu dont la communauté de communes va fusionner avec une plus grande. Le RSP permettra d'y maintenir une offre de services, cette implantation ayant, de plus, incité la Poste à ouvrir une agence postale sur ce secteur.

Au-delà de la question de l'implantation des trois nouveaux RSP, l'expérimentation de services au public a également permis aux différents partenaires de réfléchir aux moyens nécessaires à la pérennité de leur fonctionnement. Actuellement, les RSP sont majoritairement financés par les communautés de communes, le FNADT intervenant via le contrat de projets Etat-Régions (CPER). Dans le cadre de services au public, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), à l'origine uniquement réservé au démarrage des RSP, va également être sollicité pour financer leur fonctionnement. Des démarches en ce sens sont en cours. Autre axe évoqué : proposer aux opérateurs de participer davantage au fonctionnement des RSP. EDF s'est, pour sa part, engagé à apporter 1000 €/an par relais qui viendront s'ajouter aux 1000 € déjà octroyés par ERDF. La discussion reste encore ouverte avec d'autres opérateurs.

## 2/ Planter des visio-guichets nouvelle génération

Le recours à des visio-guichets est désormais un mode opératoire incontournable pour faciliter l'accès aux services en zone rurale. Leur utilisation suscite cependant encore quelques craintes de la part des usagers concernés qui sont, en général, peu accoutumés aux TIC. C'est pourquoi le Conseil général des Hautes-Alpes



# développer

implantation dans les Hautes-Alpes de l'accord national département grâce aux TIC.



Inauguration du Point Visio d'Aiguilles

a décidé de financer des équipements conviviaux et simples d'usage. Au nombre de 8 à l'origine, ils vont pouvoir être portés à 50 au total grâce aux financements complémentaires issus de l'expérimentation + *de services au public*.

Comme leur nom l'indique, ces « points visio- rendez-vous » fonctionnent sur rendez-vous. Le jour J à l'heure convenue, l'usager s'assoie devant un écran, équipé d'une webcam, qui s'allume automatiquement pour le mettre en contact avec l'agent de l'opérateur dont il souhaite les services. L'ergonomie du poste a spécialement été étudiée pour les personnes âgées et les personnes en difficulté sociale. Grâce à une imprimante scanner, l'agent peut, si besoin, saisir des données pour remplir un formulaire ou imprimer un document à distance.

Afin de renforcer la confidentialité des opérations, ces « points visio- rendez-vous » sont installés dans des locaux spécifiques. Leur implantation va être expérimentée dans une douzaine d'agences postales communales pour profiter de leur accueil et de leurs horaires d'ouverture. La Poste et les communes et communautés de communes vont à cette fin mutualiser leurs moyens. Le Conseil général va, quant à lui, vérifier la bonne compatibilité

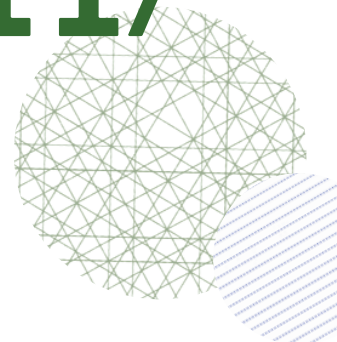
des locaux proposés, installer le matériel et former les agents des opérateurs.

### 3/ Favoriser la mobilité par les transports en commun

Comment un habitant de l'Argentière peut-il savoir si le bus qui doit l'amener à Briançon est à l'heure ? Quels sont les moyens de transport disponibles pour un vacancier parisien désirant se rendre dans le parc naturel régional du Queyras sans sa voiture ? C'est à ce type de questions que répondra le système d'information voyageur multimodal en cours de mise au point dans le cadre de l'expérimentation + *de services au public*. Ce système disposera d'un calculateur d'horaires et d'itinéraires agréant les données de toutes les autorités organisatrices de transport (AOT) intervenant dans le département. Il sera ainsi possible d'obtenir des données tant sur le trafic ferroviaire que sur celui des bus et cars qui se verront dotés d'un GPS pour permettre une géolocalisation en temps réel. Des informations seront aussi fournies en matière de co-voiturage. L'accès à ces données se veut aisé via des panneaux lumineux, un serveur vocal, des bornes ou par réception sur téléphones portables.



# 11/



### Les Relais Services Publics (RSP)

Les RSP sont des structures d'accueil polyvalent du public, labellisés par l'Etat. Instaurés en 2006, ils n'ont pas de forme juridique imposée et peuvent être portés par une collectivité territoriale, l'Etat, voire même une association. Ils permettent :

> d'obtenir des renseignements administratifs de tout ordre ainsi que des explications sur le langage administratif et les courriers ;

> d'être accompagné dans ses démarches [démarches en ligne, obtention d'un formulaire, constitution d'un dossier...] ;

> de suivre son dossier personnel, pour les administrations qui ont ouvert le suivi de dossier sur Internet ;

> d'obtenir, si besoin, un rendez-vous avec un agent d'une administration.

12/



« mes.hautes-alpes.fr. donne accès à la fois aux services du Conseil général, initiateur du projet, et à ceux d'opérateurs nationaux et locaux. »

•••

#### 4/ mes.hautes-alpes.fr : un guichet unique pour les démarches en ligne

Connaitre l'état des routes en temps réel, en particulier l'enneigement, suivre la scolarité de ses enfants au collège, réserver un titre de transport, obtenir une information sur ses droits, suivre l'avancement d'une démarche administrative... le tout à partir d'un même portail internet est désormais possible aux habitants des Hautes-Alpes. Ouvert par étapes à compter de septembre 2010, mes.hautes-alpes.fr. leur donne accès à la fois aux services du Conseil général, initiateur du projet, et à ceux d'opérateurs nationaux et locaux.

L'expérimentation + de services au public a permis de finaliser plus facilement la mise en œuvre de ce guichet unique. Le Conseil général avait, en effet, envisagé à l'origine de contractualiser individuellement avec chacun des services qui auraient rejoint le portail. Une discussion s'est alors engagée avec la DATAR, le comité technique national et la Direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME) qui a été associée aux échanges. Il a alors été conclu que la solution la plus opérationnelle était la création d'un partenariat entre mes.hautes-alpes.fr et mon.service-public.fr., portail national conçu pour faciliter les démarches administratives en

ligne. mes.hautes-alpes.fr donne ainsi accès à l'ensemble de l'information disponible sur mon.service-public.fr.

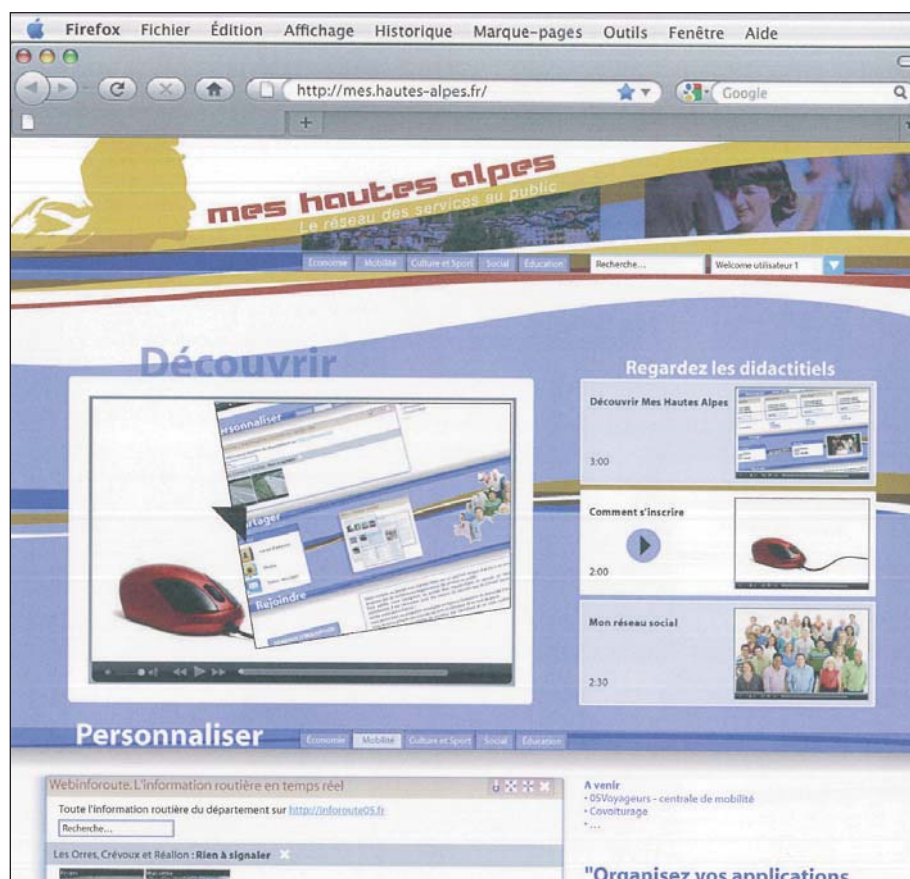
Un accord a, par ailleurs, été passé avec l'Académie d'Aix-Marseille pour que les collègues aient recours aux Espaces numériques de travail (ENT) qui permettent les échanges entre enseignants, parents et élèves via Internet. Après une expérimentation par trois d'entre eux, la démarche va s'étendre à l'ensemble des collèges du département.

Proposer de tels services en ligne nécessite bien sûr d'en assurer la confidentialité. Chaque utilisateur est donc doté d'un code d'accès personnalisé, mais celui-ci est commun aux différents services afin de conserver au portail toute sa souplesse d'utilisation.

La création de ce portail a valu au conseil général des Hautes-Alpes le Grand Prix à RuraliTIC 2011 (l'université d'été des TIC pour les territoires).

#### 5/ Acheter des billets TER chez les commerçants

A signaler par ailleurs, l'implantation par la SNCF de bornes « NOVATER », destinées à l'achat des billets TER, chez 4 commerçants du département éloignés des gares SNCF. ■



## Le premier appel à projets Parcs naturels régionaux

Le 7 juin dernier, la DATAR a accueilli dans ses locaux la seconde journée de restitution du premier appel à projets destiné aux Parcs naturels régionaux. Une occasion de valoriser les expériences conduites par ces territoires innovants.

C'est fin 2007 lors de leur 40<sup>e</sup> anniversaire, que le ministère en charge de l'Ecologie et la DATAR ont conjointement proposé aux Parcs naturels régionaux (PNR) un appel à projets pour expérimenter trois thèmes au cœur des problématiques du Grenelle de l'environnement :

- la définition d'un urbanisme adapté aux paysages ruraux et péri-urbains préservant la qualité des territoires et l'organisation d'une ingénierie associant élus, partenaires et habitants pour mener des aménagements urbains exemplaires ;
- l'identification de trames écologiques à l'échelle territoriale et locale et le lancement d'actions de préservation ou de restauration de corridors associant les acteurs locaux ;
- la coordination de tous les partenaires engagés sur un territoire pour influencer sur les effets du changement climatique et inverser les comportements.

18 projets impliquant 38 PNR, parfois associés à d'autres territoires, ont été retenus et financés, à hauteur de 1,6 M€, en 2008-2010. Le

Ministère et la DATAR ont souhaité valoriser les expériences ainsi conduites en organisant, le 7 juin dernier, dans les locaux de la Délégation, la seconde journée de restitution consacrée à cet appel à projets. Pour la DATAR, il s'agissait de mettre l'accent sur la capitalisation de ces projets. Les Parcs naturels régionaux sont, en effet, des territoires innovants par leur mode de gouvernance et leurs actions. Il convient donc de valoriser leurs projets tant au sein du réseau des PNR que des autres territoires.

Face au succès de ce premier appel à projets, un second a été lancé en 2011 par le MEDDTL (1), le MAAPRAT (2) et la DATAR afin d'inciter les PNR à expérimenter sur les solidarités écologiques entre territoires, les questions d'urbanisme et la mutation des territoires ruraux. 12 projets portés par 29 PNR ont été sélectionnés. Ils bénéficieront de 1,5 M€. Là encore, au-delà de la réalisation des projets eux-mêmes, il s'agit d'encourager le transfert d'expériences reproductibles sur d'autres territoires qu'ils soient ou non des parcs naturels régionaux. ■

## Un monde pour soi : un film pour inviter le grand public à débattre de l'urbanisme en milieu rural

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional du Morvan cherchait un outil adapté pour engager le débat avec le grand public sur le cadre de vie et l'urbanisme en milieu rural. Comment pouvait-on mettre en évidence les enjeux philosophiques et politiques liés à l'urbanisation des campagnes et faire réagir face à ces enjeux ? L'appel à projets PNR a permis d'expérimenter une voie originale, celle du film documentaire d'auteur. Ainsi est né *Un monde pour soi*. Porté et piloté par le Parc naturel régional du Morvan, co-animé avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le projet a été élaboré en partenariat avec une dizaine d'autres parcs (1). La sélection des réalisateurs s'est faite suite à un concours de scénarios. L'équipe retenue a cherché à mettre en lumière, à travers une histoire faisant référence à une nouvelle de Jean Giono (*L'homme qui plantait des arbres*), les comportements et les représentations qui induisent une urbanisation croissante des campagnes mettant à mal la biodiversité. Se voulant un « outil percutant pour faire évoluer les mentalités », ce film interroge sur les façons de vivre ensemble dans les campagnes françaises, sur les relations sociales entretenues et développées et au final sur le type de campagne à vivre que nous voulons pour demain. Depuis sa sortie en octobre 2010, *Un monde pour soi* a fait l'objet de plus de 200 projections et a été primé au Festival international du film alternatif de Barcelone. Il est disponible à la vente en DVD et des soirées ciné-débat peuvent être organisées sur demande.

(1) Perche, Brenne, Ballons des Vosges, Vexin français, Vosges du Nord, Cap et Marais d'Opale, Narbonnaise en Méditerranée, Pyrénées Catalanes, Livradois-Forez, Espaces naturels régionaux du Nord-Pas-de-Calais.



### > En savoir plus

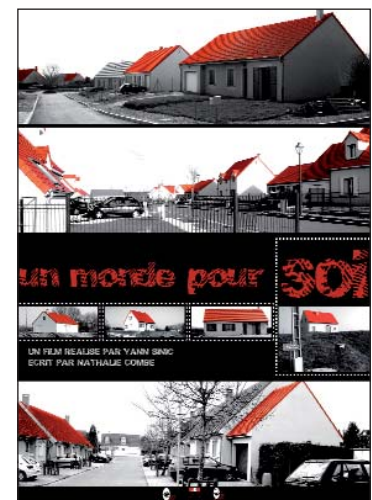
En savoir plus sur les appels à projets :

> le livret de la journée de restitution du 7 juin présentant les actions menées par les PNR autour des paysages et du climat est consultable au centre de documentation de la DATAR (tél. : 01.40.65.11.43)

> site Internet de la Fédération nationale des PNR de France : [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)

[1] Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement

[2] Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire



> *Un monde pour soi* :  
Film réalisé par Yann Sinic, écrit  
par Nathalie Combe, diffusé  
par les éditions l'Harmattan  
[www.unmondepoursoi.blogspot.com](http://www.unmondepoursoi.blogspot.com)

> Quelques chiffres  
sur le POP Loire



Un programme plurirégional  
- concernant 9 régions  
(Auvergne, Basse-Normandie,  
Bourgogne, Centre, Languedoc-  
Roussillon, Limousin, Pays  
de la Loire, Poitou-Charentes,  
Rhône-Alpes) et 29 départements ;  
- doté de 74,4 M€ (dont 33,8 M€  
de FEDER) complémentaires  
des 261 M€ du contrat de projets  
interrégional (CPIER).

En 3 axes majeurs :

1/ le renforcement de la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin ;

2/ la stimulation de la recherche et de l'innovation ligérienne par le développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle, du bassin de la Loire ;

3/ l'accompagnement des démarches d'excellence sur plusieurs régions conciliant renforcement économique et préservation de l'environnement.

## A la découverte des programmes opérationnels plurirégionaux 2007-2013

La France est le seul pays européen à mettre en œuvre, dans le cadre de la politique européenne de cohésion 2007-2013, des programmes opérationnels plurirégionaux. Ils permettent de cofinancer des projets d'envergure interrégionale particulièrement adaptés à la prise en compte des spécificités des fleuves et des territoires de montagne, comme le montre ceux dédiés à la Loire et au Massif central.

Malgré quelques réticences à l'origine, la Commission européenne a finalement accepté la proposition française d'instaurer des programmes opérationnels plurirégionaux (POP) dans le cadre de la politique de cohésion 2007-2013, programmes dont elle reconnaît aujourd'hui le bien fondé. Cette démarche a été inspirée par la politique que la France conduit en faveur de ses montagnes, menée à l'échelle des massifs, ainsi que par les différents plans engagés en faveur de ses fleuves. Dépassant les limites administratives, les actions portées dans ce cadre permettent de mieux appréhender certains enjeux pour lesquels l'échelle interrégionale apporte une réelle valeur ajoutée. C'est en particulier le cas dans le domaine du développement durable et de la prévention des risques.

La mise en œuvre de POP, financés par le FEDER, vient renforcer l'impact de ces politiques nationales. Ils s'articulent en effet très for-

tement avec les conventions interrégionales de massifs et les plans fleuves mis en œuvre par la France sur la même période 2007-2013. Le FEDER, de par ses priorités spécifiques, a un impact décisif sur le fond et la qualité des projets soutenus, sur le renforcement de leur dimension innovante et structurante et sur leur contribution aux objectifs des Stratégies de Lisbonne et de Göteborg.

La France bénéficie au total de 4 programmes plurirégionaux : deux pour des massifs (Alpes et Massif Central) et deux pour des bassins hydrographiques (Loire et Rhône). Par ailleurs, trois autres massifs disposent d'un volet interrégional spécifique au sein du programme opérationnel régional de la région du préfet coordonnateur de massif (Vosges, Jura, Pyrénées), deux autres volets interrégionaux ayant été mis en place pour la Seine et la Garonne. Ces 9 dispositifs interrégionaux mobilisent en tout 200 M€ de FEDER. ■

### Plan Loire : aider les entreprises à se prémunir contre les risques liés aux inondations

Le plus long fleuve français est également le plus capricieux, avec ses crues, malheureusement quelques fois meurtrières, mais aussi avec un environnement qui a la chance, par bien des aspects, d'être encore resté sauvage. Afin de concilier la sécurité des personnes face aux risques d'inondations, la protection de l'environnement et le développement économique dans une perspective de développement durable, un Plan Loire Grandeur Nature a été lancé par l'Etat en 1994. Pionnier des démarches interrégionales dans l'hexagone, il se poursuit sur la période

2007-2013 à travers une « branche française » constituée par le Contrat de projets interrégional Loire (1) et, de manière complémentaire, par une « branche européenne » représentée par le programme opérationnel plurirégional (POP). Ce dernier met principalement l'accent sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques. La majorité des actions cofinancées sur cette thématique sont coordonnées par l'Établissement public Loire (2), ce qui permet de garantir la cohérence d'ensemble du dispositif. Le premier objectif est de favoriser la création

d'un « environnement favorable » à la prise de conscience des risques encourus. Des actions de sensibilisation des élus ont été engagées, des formations ont été ouvertes aux techniciens et cadres des collectivités territoriales et une animation spécifique a été conduite à l'égard des gestionnaires des réseaux et des acteurs professionnels. L'EP Loire a, en effet, souhaité s'appuyer sur des relais bien connus des chefs d'entreprise tels que les assureurs, les banquiers ou les notaires pour mieux diffuser son message de prévention loin d'être acquis au départ. Un sondage, conduit dans le cadre du POP, a notamment permis de montrer que 53% des chefs d'entreprise en zone inondable ignoraient ce risque, seuls 37% de ceux qui étaient concernés jugeant ce risque élevé.

Des diagnostics au sein des entreprises, cofinancés à parité par les fonds européens et les collectivités territoriales, leur ont ensuite été proposés. A partir d'une visite de terrain, ils permettent d'évaluer le niveau de vulnérabilité des entreprises face aux différents risques encourus et d'identifier les mesures les plus adaptées pour y répondre. L'objectif est de réaliser 3000 diagnostics d'ici 2013. Mi 2011, sur un peu plus d'un millier déjà demandé, 860

avaient été réalisés. Ces diagnostics constituent un très bon accélérateur de la prise de conscience du risque. Une nouvelle phase s'ouvre désormais avec la mise en place par les chefs d'entreprise des mesures de réduction de vulnérabilité qui leur ont été proposées, avec là encore une possibilité de cofinancements dans le cadre du programme plurirégional.

L'objectif est de compter 900 réalisations d'ici 2013. Aspect positif, les mesures nécessaires ne sont pas forcément les plus coûteuses. Le fait de réfléchir préventivement à un plan d'urgence ou aux moyens d'évacuer les matériels sensibles à l'eau, de prévoir un lieu d'entreposage hors d'eau et de mettre à l'abri les archives permettent déjà de réduire une part non négligeable des éventuels dommages en cas de crue. ■

[1] signé entre l'État, l'Etablissement public Loire (voir ci-dessous), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les régions les régions Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes

[2] L'EP Loire est un syndicat mixte réunissant 50 collectivités et groupements : 7 régions, 16 départements, 18 villes et agglomérations, 9 syndicats intercommunaux d'aménagement de la Loire et de ses affluents.

## Massif central : priorité à l'accueil de nouvelles populations

Confronté au vieillissement de sa population et à la poursuite de l'exode des jeunes vers les grandes métropoles, le Massif central a choisi de mettre en valeur son attractivité auprès des jeunes actifs. Le programme opérationnel plurirégional 2007-2013, bras armé indispensable de la convention interrégionale de massif, s'est ainsi concentré sur cet objectif prioritaire. Trois axes de travail ont été retenus : favoriser l'accueil de nouvelles populations, soutenir la création de richesses, renforcer l'attractivité et l'accessibilité du territoire. Il s'agit d'encourager l'émergence d'une structure économique et sociale, à l'échelle de territoires organisés, fondée sur un dialogue entre collectivités, associations et

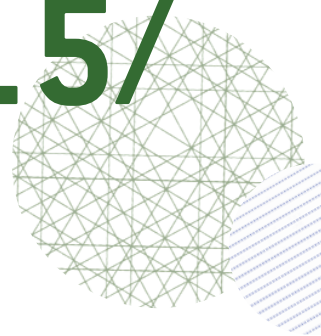
entreprises. Éléments encourageants, de nouvelles populations attirées par la qualité de vie dans les villes et les bourgs du Massif central viennent s'y installer (1). Le tissu industriel et artisanal, riche et diversifié, retrouve ainsi du dynamisme et des perspectives d'avenir.

A titre d'exemple, le programme a financé le projet d'une association destinée à rendre plus visibles les structures et les services à l'enfance existants sur les territoires du Massif central. C'est, en effet, un levier important pour convaincre des jeunes couples de vivre sur place. De fait, les entreprises peuvent mettre en avant l'existence de ces services dans leur politique de ressources humaines.

Au plan économique, l'accent a été mis sur la recherche et l'innovation ainsi que la « clusterisation » afin de maintenir ou de créer de solides chaînes de valeur. Pour la filière bois, qui peut compter sur une ressource forestière exceptionnelle (16% de la ressource sur pied en chêne de la France, 60% de celle en pin Douglas), le FEDER a, par exemple, cofinancé un plateau technique « bois matériau » centré sur les matériaux composites à base de bois. Pour la filière mécanique, un soutien a été accordé à la grappe



# 15/



### > À lire

● *Études sur la capitalisation des programmes plurirégionaux et leurs perspectives dans le cadre de l'avenir de la politique de cohésion post 2013*, mai 2011, collection **Connaître les programmes européens du programme EuropAct**, consultable sur : [www.europe-en-france.gouv.fr/Configuration-Generale-Pages-secondaires/Europ-Act](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Configuration-Generale-Pages-secondaires/Europ-Act)

● *Étude de cas de l'OCDE sur la gestion des risques d'inondation : Bassin de la Loire, France*, rapport de 2009.

### > En savoir plus

**Les programmes plurirégionaux sont consultables sur...**  
[www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Trouver-une-aide/Programmes-regionaux-pluri-regionaux-et-nationaux](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Trouver-une-aide/Programmes-regionaux-pluri-regionaux-et-nationaux)

**Sur le Plan Loire :** [www.plan-loire.fr/fr/le-plan-loire/documents-de-reference/index.html](http://www.plan-loire.fr/fr/le-plan-loire/documents-de-reference/index.html)

**Sur le programme opérationnel Massif central :**  
[www.massif-central.datar.gouv.fr/index.php?rubrique=597](http://www.massif-central.datar.gouv.fr/index.php?rubrique=597)

# 16/



d'entreprises Mécanic Vallée pour un projet de management environnemental. Cette grappe qui regroupe environ 250 entreprises en Midi-Pyrénées et dans le Limousin, a travaillé à réduire les impacts environnementaux de leur activité et à diminuer leurs coûts de production notamment en réalisant des économies d'énergie.

Enfin, l'attractivité et l'accessibilité se joue dans les infrastructures et les services de transport, en particulier de données numériques. Les TIC occupent ainsi une place importante dans le programme, elles qui permettent de rapprocher les hommes en se jouant des contraintes géographiques si spécifiques à la montagne. ■

[1] Cf. statistiques publiées fin 2010 par l'Insee dans sa réédition de l'Atlas du Massif central [consultable sur : [www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=9&ref\\_id=15995](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=9&ref_id=15995)]

## > Quelques chiffres sur le POP Massif central

> Un programme plurirégional concernant 22 départements sur 6 régions (l'Auvergne, la Bourgogne, le Languedoc-Roussillon, le Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes) ;

> des financements complémentaires POP + convention interrégionale de massif d'un montant total de 163 M€ dont 40,6 M€ de FEDER, 61,2 M€ de crédit d'Etat et 61,2 M€ des régions.

## Animatrice de grappe d'entrepri

Le dynamisme des grappes d'entreprises et leur faculté à épauler efficacement en grande partie de l'animation mise en œuvre pour les faire fonctionner. Élén au sein de la grappe initiativesETcité, nous présente les différentes facettes



Eléna Fernandes

### Comment avez-vous été recrutée sur ce poste d'animateur de grappe d'entreprises ?

**Eléna Fernandes :** A l'origine, j'ai suivi un master professionnel de mise en valeur du patrimoine, relatif à la gestion de projets touristiques et culturels. C'est au cours de ces études que j'ai rencontré l'actuel PDG d'initiativesETcité qui, à l'époque, réfléchissait à la constitution d'un réseau d'entreprises de services intervenant dans le domaine du développement local durable. Cette approche m'a fortement intéressée et j'ai été amenée, en tant que stagiaire, à accompagner la mise en œuvre de ce projet de grappe d'entreprises. Lorsque celle-ci a vu le jour, début février 2010, un poste d'animatrice, s'inscrivant dans la continuité de mes missions de stage, a été créé.

### Quel est le rôle joué par la grappe auprès de ses membres ?

**E. F. :** InitiativesETcité a pour mission d'accompagner le développement et la consolidation des PME/TPE qui la composent. Celles-ci ont constaté, avant la création de la grappe, que leur taille, appréciée par les clients, était un frein à la qualification de certaines fonctions stratégiques. Ainsi, initiativesETcité s'est défini trois objectifs opérationnels en accord avec les problématiques de ses membres : mettre en place un développement commercial intégré et mutualisé, qualifier des fonctions de gestion de ressources humaines, favoriser la mutualisation de moyens.

### En quoi consiste le travail d'un animateur de grappe ?

**E. F. :** C'est un métier où le savoir être est très important. L'animateur est là pour nouer des relations de confiance avec les membres de la grappe et les amener à faire émerger leurs besoins. Il faut donc être à l'écoute des chefs d'entreprises et jouer un peu un rôle de moteur en leur disant « vous nous avez parlé de tel ou tel projet, malgré la gestion quotidienne de vos entreprises, ne l'oubliez pas ». L'animateur doit

# ses

ent leurs membres dépendent  
na Fernandes, en charge de ce domaine  
de son activité.

donc favoriser les rencontres entre les membres afin de développer des projets collectifs et des coopérations commerciales.

En interne, j'ai donc majoritairement un rôle de coordination (des groupes de travail en accord avec nos trois objectifs opérationnels et de l'équipe de la « grappe »).

En externe, il s'agit surtout d'entretenir de bonnes relations avec nos partenaires institutionnels et nos réseaux d'appartenance comme *France Clusters* (1) ou ceux de l'Economie sociale et solidaire, et d'identifier des opportunités (commerciales, stratégiques, informatives etc.).

## Pourriez-vous nous citer des actions collectives portées par la grappe auxquelles vous avez participé ?

**E. F. :** J'ai été sollicité par l'une de nos entreprises membre afin de l'aider à identifier des compétences - au sein de la grappe - pour organiser la fête de clôture d'une opération régionale estivale, permettant aux personnes qui ne partent pas en vacances de participer à des événements gratuits (ateliers, concerts...). Le thème choisi par le Conseil régional Nord Pas-de-Calais cette année était l'environnement. J'ai donc mis en relation cette entreprise avec celles disposant de prestations adaptées (toilettes sèches, massage). Actuellement, j'appuie nos membres dans la préparation d'une recherche/action sur les conditions de travail des métiers du conseil, de la création et de l'accompagnement. Nous montons un cahier des charges pour recruter un prestataire qui nous accompagnera sur les questions de gestion du temps, du stress, l'utilisation des TIC. A partir d'un diagnostic sur les problèmes rencontrés, des actions à mettre en œuvre pourront être proposées aux chefs d'entreprises.

## De manière complémentaire, quel est votre rôle dans la mise en œuvre des services proposés par votre grappe à ses membres ?

**E. F. :** J'interviens tout d'abord dans la mise en œuvre de l'outil de veille commerciale concernant les marchés publics. En tant

qu'administratrice de cet outil, j'aide les entreprises qui y ont recours, à créer leur profil et rentre les données les concernant. Chacune d'entre elles reçoit ensuite des alertes dans sa boîte mail.

**InitiativesETcité** propose également une centrale d'achat afin que ses membres fassent des économies d'échelles et accèdent à des produits respectueux de l'environnement. L'un de nos membres, spécialisé dans le développement durable, nous a aidés à la mettre en place, et à sensibiliser les référents acheteurs des différentes entreprises concernées. Désormais, je gère les commandes qui portent sur des produits pour lesquels l'économie d'échelle est significative (papier recyclé et café issu du commerce équitable essentiellement).

## Est-il difficile de devenir animateur de grappe d'entreprises ?

**E. F. :** Ce métier s'apprend beaucoup sur le terrain. Il n'y a pas de formation particulière même si les connaissances acquises sur la gestion de projets permettent de partir avec de bonnes bases. C'est pour cela que *France Clusters* (1) organise des journées de formation pour les animateurs de clusters. J'ai en particulier suivi celles sur les techniques d'animation de réunion et sur les manières de faire évoluer les équipes de grappes. Celles-ci n'ont pas vocation à compter plus d'une dizaine de salariés. Une grappe doit, avant tout, savoir rendre des services à ses membres selon les compétences dont elle dispose et toujours en complémentarité avec les métiers de ses membres. Il ne s'agit pas de devenir des concurrents de nos membres. ■

[1] association nationale intervenant en appui aux clusters français et regroupant des pôles de compétitivité, des grappes d'entreprises, des systèmes productifs locaux et des réseaux d'entreprises régionaux.

# 17/

**INITIATIVESetCITÉ**  
LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

## Un cluster positionné sur le développement local durable

Implantée à Lille, **initiativesETcité** regroupe une quinzaine d'entreprises de services qui interviennent dans la filière du développement local durable. Celle-ci vise, par l'accompagnement des acteurs locaux, à améliorer la vie quotidienne des habitants d'un territoire en renforçant toutes les formes d'attractivité de ce dernier, en prenant en considération tous les enjeux (culturels, économiques, environnementaux et sociaux). Intervenant dans le conseil, la formation, les relations publiques, la communication, l'organisation d'événements, l'expertise comptable..., ses membres partagent les valeurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS). La grappe a ainsi été constituée sous forme de Société Anonyme, fonctionnant sur le modèle coopératif (Union d'économie sociale anonyme –UES SA).

## > En savoir plus

### Sur la politique des grappes d'entreprises :

- <http://territoires.gouv.fr/grappes-dentreprises> ;

- *Grappes d'entreprises : une politique de soutien aux clusters de PME, Territoires en mouvement n° 4, printemps 2011, pp.6. à 11.*

### Sur la grappe initiativesETcité :

[www.initiativesetcite.com](http://www.initiativesetcite.com)

## Japon : une évolution démographique qui de repenser l'aménagement du territoire

La DATAR a reçu, au mois de juin 2011, trois hauts fonctionnaires japonais d'aménagement et de planification du territoire. Cette rencontre a permis d'2050 alors que celui-ci sera confronté à un défi démographique sans précé

« La population japonaise devrait diminuer d'un quart d'ici 2050.

Plus de 60% des zones d'habitations actuelles devraient voir leur population diminuer de moitié ou plus. »

Selon les prévisions les plus pessimistes, la population japonaise devrait diminuer d'un quart d'ici 2050, passant de 127 M d'habitants à l'heure actuelle à 95 M. Ce phénomène, lié à l'évolution du taux de fécondité, inclurait une baisse de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) de 35 M de personnes. Dans le même temps, conséquence de l'allongement de la vie, le nombre des 65 ans et plus augmenterait de 12 M de personnes. Ces quelques chiffres tirés d'une étude prospective (1) publiée, en février 2011, par la Direction de la planification du Japon (2), montre à quel point l'avenir du Pays du Soleil Levant devrait connaître ces prochaines années des transformations capitales tant au plan social et économique que territorial, la situation s'annonçant d'autant plus critique qu'il faudra également gérer les suites du tremblement de terre du mois de mars.

**Une démarche de prospective essentiellement fondée sur l'évolution démographique**  
L'étude prospective de la Direction de la planification, a été réalisée avant ce dramatique événement. Il s'agit d'une auto-saisine de cette administration en réponse à des critiques adressées au gouvernement japonais pour son manque de vision du futur. Il ressort de ce document que le pays a le sentiment d'être sur une véritable « pente descendante ». Il semblerait que l'image d'un Japon dynamique, leader économique mondial, ferait place à celle d'un Japon, isolé, de plus en plus concurrencé par les autres pays asiatiques comme la Chine, la Corée du Sud ou Singapour.

L'exercice de prospective conduit par la Direction de la planification présente volontairement un « scénario noir » destiné à faire réagir, un peu à la manière de ce que fut pour la France du début des années 1970 le *Scénario de l'inacceptable*. Il est essentiellement fondé sur l'évolution des tendances lourdes en matière de démographie et sur les conséquences territoriales qui en découlent.

Ainsi, la population japonaise devrait se raréfier sur la plus grande part du territoire. Plus

de 60% des zones d'habitations actuelles (3) devraient voir leur population diminuer de moitié ou plus. Plus une commune est petite, plus le taux de diminution de sa population serait élevé. Parallèlement, la concentration de la population dans les trois grandes conurbations japonaises, déjà en cours, devrait se poursuivre en particulier sur Tokyo.

En conséquence, les zones rurales sont appelées à connaître des difficultés d'accès aux services essentiels comme l'approvisionnement en produits frais pour les communes de moins de 4 000 habitants. Cet accès aux services sera d'autant plus problématique pour les personnes âgées qui rencontrent des difficultés à se déplacer. Or, en 2050, 20% de la population japonaise devraient être constitués de personnes de 65 ans et plus vivant seules alors que, dans ce contexte de population clairsemée, les capacités locales de soutien à leur égard auront diminué. Ce vieillissement de la population japonaise sera particulièrement sensible dans les trois grandes conurbations du pays. A Tokyo, les 65 ans et plus devraient augmenter de 90% sur la période 2005-2050.

Autre corolaire économique à cette évolution de la démographie japonaise, en raison de la réduction attendue de la population active, le nombre d'heures travaillées devrait chuter de 40%. D'où la crainte accrue d'une perte de compétitivité du pays. Se pose également la question de l'avenir des infrastructures de transport. Un grand nombre d'entre elles vont arriver en fin de vie d'ici 2050. Comment pourront-elles être renouvelées dans un contexte de diminution de la population et de raréfaction de l'argent public ?

### Des changements climatiques aux multiples conséquences

L'étude aborde également les aspects environnementaux, tels que les changements climatiques. La température moyenne du pays pourrait augmenter de 2,1°C d'ici 2050 avec une hausse de la pluviométrie, surtout sur la côte Pacifique, et une diminution de l'enneigement. Ces phénomènes auront de multiples consé-

# impose

responsables des questions  
évoquer l'avenir du pays à l'horizon  
dent.

quences sur la qualité des paysages, l'accessibilité aux ressources naturelles et l'agriculture. Les terres pouvant accueillir une double récolte de riz annuelle devraient progresser, passant de 1,5% de l'ensemble des rizières du pays à 22%. Alors que ses besoins en riz seront logiquement appelés à diminuer, le Japon pourrait envisager son avenir par l'exportation. Mais le riz japonais n'est toutefois, pour le moment, pas assez compétitif sur le marché asiatique de par ses coûts de production élevés.

Pour faire face à ces multiples constats, l'étude présente différentes simulations telles que, en matière démographique, la reprise de la fécondité sur le modèle français portée par une politique nataliste ou, en matière économique, l'augmentation importante du nombre d'heures de travail des femmes et des seniors.

La population japonaise a réagi vivement à la publication de ce document, se montrant par

exemple troublée à l'idée de voir certaines zones se vider de leur population. Le tremblement de terre de mars 2011 a stoppé pour un temps les discussions engagées. Pour autant, l'étude apparaît toujours pertinente puisqu'elle pointait les risques d'exposition aux catastrophes naturelles en particulier pour les personnes âgées. Les prochains mois diront si elle débouche sur un plan d'actions dans le cadre de la reconstruction du pays dans « l'après Fukushima ». ■

[1] « Evolution et perspectives à long terme de la politique du territoire »

[2] rattachée au Ministère japonais du territoire, des infrastructures, des transports et du tourisme

[3] étudiées à l'échelle de territoires de 1km<sup>2</sup>

## Renforcer les mégalopoles et donner à Tokyo les moyens de conserver son rang de « ville monde »

**Face à la montée de la concurrence internationale, en particulier asiatique, et aux risques de perte de compétitivité du pays qui en découlent, de nouvelles stratégies de développement des mégalopoles japonaises sont à l'étude, avec une grande question : comment faire pour donner à Tokyo les moyens de conserver son rang de « ville monde » et ainsi lui permettre de continuer à jouer son rôle de moteur de la croissance japonaise ?**

Parmi les pistes envisagées par la Direction de la planification pour renforcer la compétitivité des mégalopoles japonaises, est tout d'abord évoquée la nécessaire concentration de grandes fonctions urbaines et de ressources humaines indispensables à une activité économique vivante et à la création de valeurs ajoutées et de marchés. L'objectif est aussi de faciliter les échanges par la formation d'environnements favorisant la libre circulation de personnes et l'attractivité générale de ces zones urbaines. Enfin, en matière d'innovation, là encore la concentration de fonctions et de personnels variés et les échanges doivent permettre d'initier un « mouvement de créativité ».

Dans ce schéma, Tokyo aurait à devenir la porte d'entrée de l'Asie aussi bien pour les personnes, les marchandises, les capitaux et les informations, ainsi qu'un pôle d'innovation.

Ceci passerait par une hausse d'attractivité et un investissement dans des infrastructures importantes. Signe de cette volonté d'un meilleur positionnement à l'échelle mondiale, l'aéroport de Haneda, le plus proche du centre de Tokyo, s'est rouvert ces dernières années aux vols internationaux qui avaient été interrompus lors de l'ouverture de l'aéroport de Narita à la fin des années 1970. Il fonctionne désormais 24h sur 24h.

### La DATAR présente ses méthodes de travail à ses homologues japonais

A l'occasion de sa venue à Paris, la délégation de hauts fonctionnaires japonais a souhaité s'informer sur la manière dont la DATAR conduit ses activités de prospective et sur l'état de ses réflexions sur la question métropolitaine. Pour répondre à cette double demande, l'équipe Prospective, études, veille et publications scientifiques de la DATAR a présenté la démarche *Territoires 2040* et la Mission Métropoles a évoqué le diagnostic territorial urbain et métropolitain qu'elle conduit actuellement. Ces exposés ont donné lieu à des échanges et analyses sur les points communs ou les spécificités des approches méthodologiques et des politiques françaises et japonaises.

20/



## > Agenda

### Deux Prospective Info d'ici la fin de l'année 2011

Deux séminaires *Prospective Info* seront organisés par la DATAR les 15 novembre et 13 décembre à Paris afin de poursuivre la restitution des travaux menés dans le cadre de son programme de prospective *Territoires 2040*. Le premier séminaire portera sur « les métropoles » et « les espaces résidentiels et touristiques ». Le second sera consacré aux « portes d'entrée de la France et aux systèmes territoriaux des flux ». Ce sont là quatre des sept systèmes spatiaux sur lesquels deux cents chercheurs ont travaillé pendant plus d'un an afin d'en imaginer les évolutions possibles et les enjeux qui en découlent (voir p.4).

**Renseignements et inscriptions auprès de l'équipe Prospective, veille, études et publications scientifiques :**  
[prospective@datar.gouv.fr](mailto:prospective@datar.gouv.fr)  
 tél. 01.40. 65.11.26.

## A la découverte de la coopération transfrontalière en Europe



En trois décennies, la coopération transfrontalière entre territoires européens a fait des avancées considérables. Des organismes de coopération ont été instaurés, des programmes ont été financés pour soutenir des actions de coopération. Les échanges se sont accrues à la faveur d'une libéralisation de la circulation des personnes et des biens. C'est ce cheminement que se propose de retracer le nouveau guide de la collection *Territoires en mouvement* de la DATAR en donnant les références juridiques sur lesquelles s'appuie cette coopération transfrontalière et en présentant de nombreux cas concrets montrant combien elle fait, aujourd'hui, partie du quotidien de millions de Français et d'Européens.

Au-delà d'une présentation des grandes étapes de la coopération transfrontalière (signature de la convention de Madrid en 1980, mise en place du programme européen de coopération territoriale *Interreg* dans les années 1990, évolution de la législation française etc.), cet ouvrage donne une place importante à l'actualité récente. Sont évoquées les nouvelles pistes à l'étude en France et en Europe pour remédier à certains blocages juridiques encore présents et aux inégalités économiques et sociales rencontrées au sein de ces territoires transfrontaliers.

*La coopération transfrontalière*, DATAR, coll. *Territoires en mouvement*, ed. La Documentation française, sortie : novembre 2011.

## Analyse à mi-parcours de la neutralité carbone des CPER et PO FEDER 2007-2013



Un état à mi-parcours de la « neutralité carbone » des contrats de projets Etat-Région (CPER) et des programmes opérationnels FEDER (PO) 2007-2013 vient de faire l'objet d'une plaquette dans la collection « Connaître les programmes européens » éditée par EuropAct (\*). Cette neutralité carbone est calculée par l'outil NECATER de la DATAR, qui a été développé en lien avec l'ADEME, le Ministère de l'écologie et la Délégation Générale à l'Outre-Mer. L'objectif est que les projets émetteurs de gaz à effet de serre soient compensés par des projets qui en économisent (transports alternatifs à la route, énergies renouvelables...), et/ou par des efforts en termes de modalités de mise en œuvre (normes de construction notamment).

On peut retenir que sur la durée de vie des projets financés, les PO FEDER seraient neutres et les CPER seraient légèrement émetteurs. Dans un but de clarification de la complémentarité des outils nationaux de mesure des émissions de gaz à effet de serre, une note commune DATAR/ADEME/Ministère de l'écologie est annexée à cette plaquette afin de préciser les champs de pertinence de chacun des outils.

(\* ) Programme d'appui et de coordination technique des programmes européens en France

**Plaquette téléchargeable sur :** [www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Connaître-les-programmes-europeens-Analyse-a-mi-parcours-de-la-neutralite-carbone-des-projets-par-NECATER](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Connaître-les-programmes-europeens-Analyse-a-mi-parcours-de-la-neutralite-carbone-des-projets-par-NECATER)



Territoires en mouvement est une publication trimestrielle de la DATAR. - Directeur de la publication : Emmanuel Berthier.

DATAR, 8 rue de Penthièvre, 75800 Paris cedex 08 - Tél. : 01 40 65 12 34 / [info-lettre@datar.gouv.fr](mailto:info-lettre@datar.gouv.fr) / ISSN : 2110-4549 . Tirage : 10500 exemplaires.

Crédits photos : Phovoir p.1, 3, 10, 14 et 15 ; Cheick Saidou p.2 ; Datar p.3 ; MAE/DC6-Labo4 p.3 ; InitiativeEtcité p.16, Conseil général des Hautes-Alpes p.11. Conception graphique : Marie-Noëlle Heude. Imprimerie Jouve, 1 rue du Docteur Sauvé, BP3, 53101, Mayenne cedex. Imprimerie certifiée qualité IMPRIMVERT.